

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-06-126
Séance du 26 juin 2024

Objet : Ouverture de l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de la Rue du Languedoc

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	7	1

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian **BAUME** procuration à M.GRAZIANO-BAYLE, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.FOND-THURIAL, Mourad **ABADLI** procuration à M.CEGIELSKI, Sylvain **HILLE** procuration à A.OUATIZERGA, Marilyne **FOURNIER** procuration à C.MUCCIO, Claude **ROUX** procuration à J-Y CHAPELET, Pascale **BORDES** procuration à B.NASS

Conseillers municipaux absents : Catherine **HERBET**

Secrétaire de séance : Christine **MUCCIO**



Objet : Ouverture de l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de la Rue du Languedoc

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment en ses articles L 318-3, R 318-10 et R.318-11,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-4 et suivants,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment en ses articles R.134-5 et suivants,

Considérant la saisine de Monsieur FEDERICI Christian du 23 août 2023 demandant le transfert de la Rue du Languedoc dans le domaine public communal,

Considérant que la Rue du Languedoc est une voie privée ouverte à la circulation publique, située dans un ensemble d'habitations et qui permet le lien entre les voies publiques Avenue Roger-Salengro et Rue Caporal Pierre-Gayte,

Considérant qu'au vu de l'ancienneté du lotissement et l'impossibilité d'obtenir les actes de propriété auprès du service des hypothèques, la mise en œuvre d'une cession amiable apparaît compromise,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 12 juin 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de classement d'office dans le domaine public communal de la voie dénommée « Rue du Languedoc » cadastrée CE 128, d'une superficie de 1 882 m² et d'une longueur de 221 m,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer l'enquête publique conjointe dont les modalités seront précisées par voie de publication,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

